

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juillet 2026

(art. L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-six et le 30 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard LUCIEN, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal			
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration
11	11	0	0

Présents (11) : LUCIEN Gérard, VALERY Benoit, GELIS Angélique, RIVEMALE Denis, SUZANNE Daniel, LEDENT Edgard, NICOLAS Françoise, RIO Maryse, ALBERO Patricia, DANTRESSANGLE Danielle, PECHIODAT Samuel

Absents (0) :

Procurations (0) :

Secrétaire de séance : GELIS Angélique

Ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2026
- 2) Compte-rendu des décisions du maire

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 3) Désignation des représentants de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)

DOMAINE ET PATRIMOINE

- 4) Echange de terrains entre la Commune et consorts GAUTIER

FINANCES LOCALES

- 5) Subvention à l'association AUTOUR DE L'ART

QUESTIONS DIVERSES

Séance ouverte à 18h30

1) Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2026

Le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 23 juin 2026.

Mme DANTRESSANGLE indique qu'elle s'abstient, au motif qu'elle n'a pas reçu l'enregistrement audio de la séance. M PECHIODAT s'abstient également.

En appliquant les règles du quorum, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2026 est approuvé.

2) Compte-rendu des décisions du maire

Le Maire donne la parole à M LEDENT pour la lecture des décisions.

Conseil municipal du 30 juillet 2026

COMPTE-RENDU DES DECISIONS¹ PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL² DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

1 : Le tableau ci-après rend compte des décisions formalisées par le Maire ainsi que celles, n'ayant pas donnée lieu à une formalisation obligatoire, constatées par la signature du Maire sur l'acte approprié et les décisions intervenues tacitement.

2 : Les décisions sont celles prises par le Maire ainsi que celles prises sur sa délégation de signature à un Adjoint, un conseiller municipal ou à un fonctionnaire territorial

RUBRIQUE 4 Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget				
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
48/2026	24/06/2026	Lancement d'une consultation en vue de l'attribution d'un marché public de services juridiques en droit public selon une procédure adaptée		
49/2026	24/06/2026	Signature d'un devis concernant une mission d'étude géotechnique G2 PRO pour la construction d'une salle culturelle	HYDROGEOTECHNIQUE SUD-OUEST	4 746 €
50/2026	24/06/2026	Signature d'un devis concernant la réalisation d'un dossier de modification du PLU de la commune de Treilles	COGEAM	10 920 €
51/2026	26/06/2026	Signature d'un mandat concernant l'achat de meubles de cuisine pour un logement communal	BRICO DEPOT	1 061 €
52/2026	26/06/2026	Signature d'un mandat concernant la vérification annuelle de la hotte de la Maison Villageoise	CLINIQUE DE LA HOTTE	588 €
53/2026	26/06/2026	Signature d'un mandat concernant la vérification annuelle des extincteurs	SNSI	581.58 €
54/2026	30/06/2026	Signature d'un ordre de service concernant la réalisation du dossier sur l'accord cadre voirie 2026-2026	GAXIEU	5 790 €
55/2026	01/07/2026	Signature d'un devis concernant la dépose et le remplacement d'un cumulus au foyer	CHEVALIER CEDRIC	537.99 €
56/2026	01/07/2026	Lancement d'une consultation en vue de l'attribution d'un marché public : Accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'aménagement de voirie.		

RUBRIQUE 5 Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans				
N° de Décision	Date	Objet	Tiers	Montant
57/2026	10/07/2026	Signature d'une convention de mise à disposition temporaire de la cuisine de la Maison Villageoise	MUSICORBIERES	Gratuit

RUBRIQUE 4 Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget				
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
58/2026	17/07/2026	Signature d'un mandat concernant des travaux sur une servitude de passage de canalisation	MON PROJET RENOVATION	566.50 €
59/2026	20/07/2026	Signature d'un devis et d'une convention concernant une prestation de service pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours durant les MUSICALES (3 jours)	U.M.P.S. 11	1 104 €

RUBRIQUE 2 Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées		
N° de Décision	Date	Objet
60/2026	20/07/2026	Mise à disposition de vélos à assistance électrique à la Maison Villageoise

RUBRIQUE 4 Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget				
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
61/2026	21/07/2026	Mandatement de factures concernant le repas de la cérémonie du 14 juillet	Au pain viennois	196.00 €
			L'HYPPOCAMPE LUCAS JAULENT	210.05 €
			METRO	911.26 €
			VIGNOBLES CAP LEUCATE	<u>445.80 €</u>
			Soit un total de	1 763.11 €
62/2026	29/07/2026	Signature d'un devis pour la réparation de la clôture du centre technique	MÉDITERRANÉE CLÔTURES	816 €

3) Délibération 2026-49 : Désignation des représentants de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Le Maire lit la délibération qui rappelle qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, chaque commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLETC) du Grand Narbonne.

Il propose de désigner M Gérard LUCIEN, Maire, en qualité de délégué titulaire, et M Benoit VALERY, 1^{er} Adjoint, en qualité de délégué suppléant.

Il est procédé au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2026-49 est approuvée à la l'unanimité.

4) Délibération 2026-50 : Echange de terrains entre la Commune de Treilles et les consorts GAUTIER

Le Maire lit la délibération présentant le projet d'échange foncier entre la commune de Treilles et les Consorts GAUTIER, portant sur des emprises de terrains situées au lieu-dit « La Bade », rue du Mailloulet et rue Bellevue. Il explique que cet échange a notamment été envisagé afin de permettre la création de deux places de stationnement supplémentaires le long de la voie.

M. PECHIODAT demande s'il n'existerait pas d'autres solutions pour augmenter le nombre de places de stationnement, soulignant que cette problématique est récurrente dans le secteur de la Petite Toscane.

M. RIVEMALE indique être régulièrement sollicité, parfois dès 7 heures du matin, au sujet des difficultés de stationnement. Il rappelle que le seul moyen légal serait de sanctionner en faisant verbaliser l'infraction par une amende de 135 €. Cependant, le faire ne résoudrait pas le problème : la verbalisation ne s'appliquerait pas seulement aux personnes les plus problématiques mais à l'ensemble des usagers de la rue, ce qu'il juge inopportun, préférant le dialogue et la conciliation.

Mme DANTRESSANGLE considère que cela devrait être effectué au moins une fois afin de sensibiliser les contrevenants. « *S'ils sont en infraction, on a qu'à les verbaliser, ils méritent* »

Le Maire rappelle que les riverains disposent tous d'un garage ainsi que d'une place de stationnement privative.

M. RIVEMALE précise enfin que la gendarmerie est informée de la situation et qu'elle travaille avec le Maire sur cette problématique.

Le Maire recentre ensuite les débats sur l'objet de la délibération.

Il est procédé au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2026-50 est approuvée à la l'unanimité.

5) Délibération 2026-51 : Attribution d'une subvention à l'association AUTOUR DE L'ART

Le Maire lit la délibération relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Autour de l'Art. Il rappelle que cette aide de 500 € est destinée à soutenir le projet culturel «Frontièra», organisé dans le cadre de Total Festum 2026, et que ce projet présente un intérêt public local en contribuant à l'animation de la commune et à la valorisation du patrimoine culturel régional.

Il est procédé au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2026-51 est approuvée à la l'unanimité.

Questions diverses

1. Projets communaux et subventions

Le Maire informe le Conseil municipal de l'obtention de la subvention FEDER, d'un montant de 365 244,25 €, pour la salle culturelle et distribue le document présentant le coût actualisé de l'opération. Il indique que cette décision met fin aux critiques « *attaques au bazooka* » et aux convictions qui avaient été exprimées quant à la non-attribution de ce financement.

M. VALERY rappelle que certains opposants au projet avaient affirmé avec certitude que cette subvention ne serait pas accordée, allant jusqu'à déclarer : « *Je sais de source sûre que vous ne l'aurez pas.* » Il estime que les démarches entreprises pour s'opposer au projet se sont révélées inutiles, considérant qu'« *une énergie considérable a été dépensée pour rien* ».

M. LUCIEN évoque ensuite la première tranche des travaux de la piste cyclable (voirie partagée), qui bénéficie de subventions à hauteur de 70 000 €.

2. Autorisation de travaux durant la période estivale

M. PECHIODAT s'interroge sur la possibilité pour le Maire d'interdire certains travaux réalisés par des particuliers durant les périodes de risque incendie.

M. RIVEMALE rappelle que les restrictions applicables sont celles fixées par les services de l'État et que les travaux réalisés sur des propriétés privées ne peuvent être interdits par la commune en dehors du cadre réglementaire. Il indique également que, dans le cadre des missions du Comité Feux et Forêts de Fitou, Treilles, Feuilla et Caves, les patrouilles forestières ont repris. Il a également fait un point détaillé du dispositif (nombres de participants, comment cela se déroule, ...)

3. Plan communal de sauvegarde

M. RIVEMALE informe le Conseil qu'un diagnostic est en cours dans le cadre de l'élaboration du Plan communal de sauvegarde. Il précise que cette mission, initialement confiée à BRL, est désormais assurée par un autre prestataire.

Concernant les accès aux pompiers, M. LUCIEN estime que certaines critiques formulées à l'encontre de la commune ne sont pas fondées.

M. EDGARD rappelle, à ce sujet, que les accès concernés sont conformes aux normes en vigueur.

4. Plan local d'urbanisme (PLU)

Le Maire évoque les évolutions envisagées dans le cadre de la modification du PLU, pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur du restaurant et la modification du classement de la zone des éoliennes. Il interpelle la Treilloise qui devra reprendre sa plume afin d'exposer ses arguments d'opposition à cette modification.

M. PECHIODAT fait part de ses interrogations quant aux incidences de ces évolutions sur la sécurité, notamment au regard de l'augmentation du trafic.

M. VALERY apporte des éléments de réponse sur les conséquences attendues de la modification du PLU. Des échanges s'engagent, au cours desquels des points de vue divergents sont clairement exprimés.

Mme RIO quitte la séance.

Mme DANTRESSANGLE demande comment se passe la procédure de modification du PLU.

M. VALERY l'invite à rechercher les informations sur internet.

Le Maire clôture la séance.

Séance levée à 19h16

Le président,

Gérard LUCIEN

Maire

Le secrétaire de séance,

Angélique GELIS

2^{ème} Adjointe